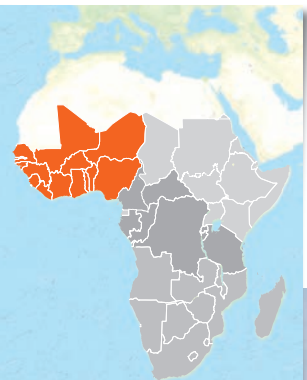


AFRIQUE DE L'OUEST



UNHCR
RAPPORT GLOBAL 2012

Bénin

Burkina Faso

Cap-Vert

Côte d'Ivoire

Gambie

Ghana

Guinée

Guinée-Bissau

Libéria

Mali

Niger

Nigéria

Sénégal

Sierra Leone

Togo



HCR / HCAUX

Réfugiés maliens puisant de l'eau au
camp de Tabareybarey (Niger).

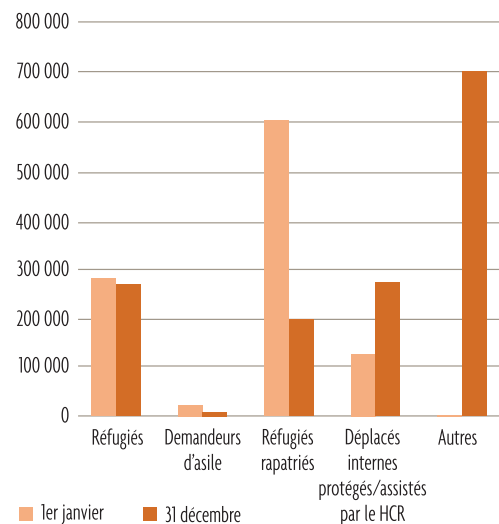




Faits marquants

- Fin 2012, le HCR prodiguait protection et assistance à quelque 884 000 personnes relevant de sa compétence en Afrique de l'Ouest.
- Les troubles politiques au Mali ont déclenché d'immenses vagues de déplacements à l'intérieur du pays et en Afrique de l'Ouest, obligeant l'Organisation à rediriger ses ressources humaines et financières pour répondre à la situation d'urgence.
- Le HCR a porté assistance à près de 38 800 personnes et 50 200 réfugiés maliens au Burkina Faso et au Niger respectivement, ainsi qu'à quelque 40 100 déplacés internes au Mali ; sa priorité était de leur fournir une protection et satisfaire leurs besoins essentiels en temps voulu.
- Près de 29 000 réfugiés libériens ont été aidés à rentrer chez eux de leur plein gré depuis le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo, ce qui représente un succès majeur s'agissant des solutions durables dans la région. Quelque 9 000 réfugiés libériens reçoivent une assistance pour s'intégrer sur place.
- En 2012, le HCR a mis en œuvre une stratégie globale pour épauler les réfugiés placés dans des situations prolongées de déplacement dans la région. Il a ainsi facilité le rapatriement librement consenti d'environ 2 700 Mauritanien depuis le Sénégal.

Personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique de l'Ouest en 2012



Environnement opérationnel

En 2012, le HCR a travaillé dans un environnement de plus en plus périlleux en Afrique de l'Ouest, avec des turbulences sociopolitiques majeures. Au Mali, des milliers de personnes ont été déplacées par les affrontements entre forces gouvernementales et groupes armés et la prise de contrôle du nord du Mali par une coalition de rebelles. En plus des troubles au Mali, des émeutiers ont envahi les rues dans des manifestations en rapport avec les élections en Guinée, au Sénégal et au Togo. En Guinée-Bissau, le HCR a dû gérer l'instabilité politique résultant d'un coup d'État en avril. Des enlèvements dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, en particulier au Sahel, et des bombardements au Nigéria ont rendu encore plus dangereux un environnement de travail déjà difficile.

En plus de l'instabilité politique, la région a également souffert de conditions climatiques extrêmement mauvaises. Des inondations sans précédent ont touché 33 des 36 États du Nigéria et déplacé plus de 2 millions de personnes. Une très longue saison des pluies a retardé la mise en œuvre des opérations du HCR en Guinée-Bissau.

Réalisations et impact

Environnement de protection favorable

- Le HCR a exhorté les gouvernements de la région à améliorer leurs cadres juridiques de l'asile, particulièrement au Sénégal et au Togo.
- L'Organisation a fait intensivement campagne pour la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

Processus de protection et documents adéquats

- Le HCR a négocié avec les pays d'asile sur les conditions d'octroi de permis de résidence aux réfugiés.
- Avec l'appui du HCR, les autorités libériennes ont délivré des passeports aux réfugiés libériens qui avaient fui précédemment leur pays, ce qui les aidera à légaliser leur séjour dans leur pays d'asile et à s'intégrer sur place.

Solutions durables

- Des progrès majeurs ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie globale axée sur des solutions durables pour les réfugiés libériens. Fin 2012, presque tous les réfugiés libériens qui souhaitaient rentrer dans leur pays avaient été aidés à le faire. Le HCR a également soutenu plusieurs gouvernements qui ont appliqué des procédures de dérogation pour les Libériens qui continuaient d'avoir besoin d'une protection internationale.
- En 2012, la stratégie régionale globale du HCR pour les réfugiés de longue durée a identifié les principaux manques juridiques et socio-économiques qui contrarient des solutions durables adaptées. Le HCR a pu finir d'organiser le rapatriement librement consenti de près de 2 700 réfugiés mauritaniens depuis le Sénégal en 2012, tout en intensifiant son plaidoyer au Mali au nom des réfugiés mauritaniens qui souhaitent rentrer chez eux.

Autonomisation et autogestion communautaires

- Le HCR a dû surmonter des obstacles sociaux et culturels non négligeables dans la région pour promouvoir les droits des femmes et des enfants, notamment la participation des femmes sur un pied d'égalité au leadership et à la prise de décision. Il a mis en œuvre des programmes destinés à prodiguer des conseils, mener des activités d'autonomisation économique et dispenser une formation pratique. Des programmes de renforcement des capacités ont par exemple accru la participation des réfugiées urbaines à la prise de décision.

Contraintes

Le manque de sécurité dans la région du Sahel, caractérisé par des enlèvements et des menaces terroristes, a gravement contrarié l'accès du HCR aux populations relevant de sa compétence. Les opérations ont également souffert d'une insuffisance des capacités techniques parmi les partenaires dans la sous-région, avec pour conséquences des retards dans la diffusion d'informations exactes sur les réfugiés.

De surcroît, la nécessité de donner la priorité à la situation au Mali a limité la somme de ressources humaines et financières disponibles pour les stratégies de solutions durables et les activités d'intégration locale en Afrique de l'Ouest.

Opérations

Les opérations du HCR en Côte d'Ivoire et au Liberia sont décrites dans des chapitres distincts. Un résumé de la réponse donnée par le HCR à la situation malienne dans les pays d'Afrique de l'Ouest touchés est présenté dans un encadré séparé ci-dessous.

Au **Bénin**, le HCR a plaidé auprès du Gouvernement et d'autres partenaires pour des solutions durables en faveur des réfugiés urbains et ruraux. La scolarisation des réfugiés a nettement progressé. Des bourses d'études et d'autres formes d'aide à la scolarité ont été octroyées à près de 200 étudiants réfugiés, dont 31 filles. Des écoles ont été reconstruites et équipées. Quelque 870 cas de violence sexuelle et sexiste ont été notifiés, dont plus de 520 concernaient des femmes. Les victimes ont bénéficié d'une assistance juridique, médicale et psychologique.

Afin de prévenir le paludisme au Bénin, plus de 2 000 réfugiés ont reçu des moustiquaires. Les programmes de sensibilisation couvrant le VIH et le sida, la violence sexuelle et sexiste et la planification familiale se sont adressés aux réfugiés et aux communautés hôtes. Un dépistage du VIH a été organisé pour quelque 560 réfugiés, alors que des personnes vivant avec le VIH ont été conseillées et ont reçu des médicaments antirétroviraux. Pour promouvoir l'autosuffisance, le HCR a mis en œuvre des projets de formation professionnelle des réfugiés et les a aidés à trouver un travail. Une cinquantaine de réfugiés ont été réinstallés, alors que 140 autres étaient aidés à rentrer chez eux. Il a été procédé à l'enregistrement de 11 demandes de naturalisation, près de 35 séances de détermination du statut de

réfugié ont été organisées et quelque 170 demandeurs d'asile ont obtenu le statut de réfugié.

Grâce au plaidoyer du HCR, le **Burkina Faso** a ratifié la Convention de Kampala en 2012. Une opération d'enregistrement individuel organisée à l'échelon national entre juillet et septembre pour les réfugiés et les demandeurs d'asile de différentes nationalités a permis au HCR de compléter sa base de données. Dans le domaine de l'éducation, 112 étudiants ont obtenu une bourse d'études. Afin de renforcer leur autosuffisance, 12 réfugiés ont reçu un soutien financier pour des activités créatrices de revenu à assise communautaire dans le secteur de la fabrication de savon, la couture et la gestion de restaurants.

En préparation de la prochaine application de la clause de cessation pour les réfugiés rwandais, des informations ont été diffusées pour favoriser la prise de décision éclairée sur le rapatriement. En 2012, 12 réfugiés ont bénéficié d'une aide pour regagner leur pays d'origine.

En **Gambie**, le HCR s'est centré sur l'amélioration de la protection, des moyens d'existence et de l'autosuffisance de quelque 9 000 réfugiés sénégalais. Le personnel de la Commission des réfugiés et du Bureau de l'immigration du pays a été formé à la protection des réfugiés et à la détermination du statut de réfugié. Des 700 réfugiés libériens qui restaient dans le pays, près de 340 ont été aidés à rentrer au Libéria et environ 300 réfugiés ont été intégrés sur place. L'accès des réfugiés aux soins de santé primaires et le transfert des patients vers les services médicaux compétents ont été facilités. D'autre part, plus de 1 100 étudiants réfugiés ont obtenu une bourse d'études. Des activités agricoles et horticoles ont bénéficié d'un financement et des personnes relevant de la compétence du HCR et des communautés hôtes ont été alimentées en eau. Des ménages vulnérables touchés par les tempêtes ont reçu des lots d'abris.

Le programme de rapatriement librement consenti des Libériens au **Ghana** a été particulièrement réussi. Près de 4 700 Libériens ont reçu une aide au retour, ce qui a permis au HCR d'achever ses activités de rapatriement librement consenti au Ghana. Le Gouvernement a avalisé un document de réflexion sur l'intégration sur place, qui prépare le terrain pour des améliorations concrètes dans ce domaine. La signature d'un mémorandum d'accord entre le Conseil ghanéen des réfugiés et les autorités locales à Gomoa Est, où sont installés beaucoup de réfugiés libériens, illustre ces progrès.

Plus de 3 800 réfugiés libériens ont opté pour l'intégration locale au Ghana, où le HCR continue de faciliter l'octroi de permis de résidence. Le Haut Commissariat a également aidé plus de 2 300 candidats à l'intégration locale en leur versant une allocation non renouvelable qui leur a permis de payer la prime d'assurance au titre du régime national d'assurance maladie. Il a aussi coordonné l'octroi d'une assistance et d'un soutien à 13 victimes de violences sexuelles et sexistes en 2012 et a continué d'épauler 28 personnes dont les cas avaient été notifiés pour la première fois en 2011.

Les activités en **Guinée** ont principalement porté sur l'amélioration de la protection, des moyens d'existence et de l'autosuffisance. Les membres de la Commission nationale pour l'intégration et le suivi des réfugiés ont été formés à la protection et la détermination du statut des réfugiés, y compris les procédures d'exemption en rapport avec les clauses de cessation pour les Libériens. Environ 5 500 Libériens ont été aidés à

rentrer chez eux, 1 100 ont demandé une exemption, alors que 1 000 d'entre eux optaient pour l'intégration sur place.

Fin décembre 2012, quelque 5 600 réfugiés ivoiriens recevaient une aide dans le camp Kouankan II. Pendant l'année, le HCR a facilité le retour de 11 Ivoiriens. Près de 1 900 enfants, dont quelque 790 filles, ont suivi un enseignement primaire et secondaire. Au total, 54 familles réfugiées ont participé à une formation sur la gestion et ont reçu des trousseaux de démarrage d'entreprises.

En **Guinée-Bissau**, le HCR s'est employé à améliorer la coexistence entre les réfugiés et les communautés qui les accueillent. Des unités de logement ont été construites et/ou remises en état pour améliorer les conditions de vie des agents de santé nationaux. De nouveaux centres de santé ont été bâtis et équipés afin de perfectionner les services de santé pour les réfugiés aussi bien que pour la population locale. Des réfugiés et des experts nationaux ont suivi une formation sur des questions transversales, notamment la gestion des projets, la santé génésique et l'égalité entre hommes et femmes. De nouveaux équipements d'alimentation en eau et d'assainissement ont été créés et une cinquantaine de réfugiés, dont 27 filles, ont suivi un enseignement. La construction de salles de classe et la réouverture des écoles communautaires ont encouragé les familles à scolariser leurs enfants. Les réfugiés et les communautés hôtes ont reçu des matériaux de construction de logements et ces deux groupes ont bénéficié d'une aide agricole.

Au **Mali**, le HCR s'est concentré sur la recherche de solutions durables à l'intention des réfugiés vivant en milieu urbain, ainsi que sur l'amélioration de leur protection. L'accord tripartite pour le rapatriement des réfugiés ivoiriens, signé en août 2012, a permis à 150 réfugiés ivoiriens de regagner leur pays en 2012. En outre, une vingtaine de réfugiés ont été rapatriés au Libéria alors qu'une centaine de réfugiés libériens optaient pour l'intégration sur place, une solution qui comprenait l'octroi de documents d'identité et une allocation d'assistance en espèces.

En 2012, le **Niger** a ratifié la Convention de Kampala. Le HCR a souligné la nécessité de prodiguer protection et assistance à 440 réfugiés et demandeurs d'asile vivant en milieu urbain, originaires en majorité du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Rwanda et du Tchad. L'accès aux soins de santé primaires a été garanti et 30 réfugiés urbains ont participé à des activités de formation professionnelle. Au total, 15 membres du personnel de la Commission nationale d'éligibilité ont été formés à la protection des réfugiés et à la détermination du statut de réfugié. Une centaine de réfugiés ont obtenu une bourse d'études alors que deux étudiants réfugiés bénéficiaient de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés.

Au **Nigéria**, le HCR a prodigué une protection à quelque 8 800 réfugiés et demandeurs d'asile, un chiffre qui a été ramené à 4 200 avec l'application de la clause de cessation aux réfugiés libériens. Seuls 170 réfugiés libériens ont exprimé le souhait d'être rapatriés et ils ont été aidés à le faire. Plus de 500 réfugiés urbains ont été immatriculés dans le régime national d'assurance maladie. Le plaidoyer en faveur de l'adhésion du pays aux Conventions relatives à l'apatridie a inclus la présentation d'une proposition à l'Assemblée nationale pour un examen des dispositions sur l'apatridie. Entretemps, le Nigéria a ratifié la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance

aux personnes déplacées en Afrique. Le HCR a apporté une assistance technique à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, notamment sur le réseau régional d'alerte et de réponse rapides, ainsi que sur la planification pour imprévus.

Le HCR a organisé une formation à la protection des réfugiés pour près de 220 fonctionnaires nationaux au **Sénégal**. Le projet de loi sur la détermination du statut de réfugié a été rédigé et une révision de la loi sur la nationalité a été entreprise. Près de 8 300 réfugiés ont reçu des cartes d'identité et environ 5 000 ont obtenu des certificats de naissance. Le rapatriement librement consenti a été organisé pour 2 750 réfugiés mauritaniens, sept réfugiés ivoiriens et sept réfugiés libériens, alors qu'une vingtaine de réfugiés ont été réinstallés. Une assistance sanitaire a été prodiguée à 1 290 réfugiés et des campagnes ont sensibilisé à la lutte contre le paludisme, alors que des moustiquaires ont été distribuées. Un total de 15 microprojets et d'autres activités agricoles ont amélioré l'autosuffisance des réfugiés ruraux. L'accès aux soins de santé primaires et les transferts médicaux ont été assurés pour les réfugiés, alors que plus de 530 étudiants réfugiés ont bénéficié de parrainages éducatifs.

Le **bureau régional au Sénégal** a renforcé la coordination et la gestion de l'appui aux opérations dans la région. Au début de la crise malienne, le bureau régional a déployé du personnel et administré les opérations au Burkina Faso et au Niger. Le bureau

a recruté du personnel pendant l'année pour relever sa capacité à encadrer les besoins croissants dans la région.

En **Sierra Leone**, plus de 4 400 anciens réfugiés libériens ont reçu des cartes d'identité. Quelque 480 demandes de passeport émanant des réfugiés libériens qui étaient en passe de s'intégrer sur place ont été approuvées. Près de 950 réfugiés libériens qui vivent dans des zones rurales ont bénéficié d'une assistance au logement en 2012, dans le cadre du processus d'intégration locale. Afin de promouvoir la coexistence pacifique, 10 pour cent des unités de logement ont été réservés aux personnes vulnérables au sein des communautés hôtes. De plus, aussi bien les réfugiés que les ressortissants du pays ont reçu une aide agricole, et des puits communautaires ont été construits. Près de 580 réfugiés installés dans des zones rurales ont bénéficié d'une assistance axée sur les moyens d'existence.

Au **Togo**, près de 5 000 Ghanéens ont demandé l'asile en 2012. Le HCR a travaillé en étroite liaison avec d'autres institutions des Nations Unies et partenaires pour prodiguer une assistance d'urgence au nouvel afflux de Ghanéens dans le nord du Togo. Près de 460 réfugiés ivoiriens ont été rapatriés de leur plein gré, alors que 25 réfugiés rwandais étaient réinstallés. Le programme de 2012 pour les réfugiés ivoiriens s'est centré sur l'intégration locale, avec près de 810 réfugiés qui ont reçu une aide pour réaliser des activités rémunératrices.

Des informations relatives à la situation malienne en **Mauritanie** figurent dans le chapitre des opérations consacré à ce pays, dans la sous-région de l'Afrique du Nord.

En 2012, l'agitation politique au Mali a déclenché de grandes vagues de déplacements au sein de ce pays et vers les États voisins, ce qui a aggravé la situation humanitaire déjà dramatique et a exacerbé l'insécurité alimentaire aiguë dans la région. Fin 2012, le HCR portait assistance à près de 38 800 et 50 200 réfugiés maliens au Burkina Faso et au Niger respectivement, ainsi qu'à quelque 40 100 personnes déplacées à l'intérieur du Mali. Le HCR a collaboré étroitement avec les gouvernements de la sous-région, d'autres institutions des Nations Unies, notamment le PAM et l'UNICEF, et des organisations non gouvernementales pour prodiguer en temps voulu protection et assistance de base aux Maliens déplacés.

En février 2012, le Haut Commissaire a nommé un coordonnateur régional des réfugiés et l'a chargé de diriger une réponse rapide, cohérente et intégratrice à la crise. Le HCR a rapidement déployé des équipes d'urgence au Burkina Faso et au Niger ; il a également ouvert de nouveaux bureaux dans ces deux pays, afin de se rapprocher de la population relevant de sa compétence. Travaillant en étroite liaison avec les autorités nationales et d'autres partenaires, l'Organisation a pris la tête des activités réalisées pour dresser un plan régional interinstitutions en cas d'imprévu afin de préparer les pays d'accueil et les acteurs humanitaires à l'éventualité de nouveaux afflux de réfugiés.

Début 2012, le HCR a publié un appel d'urgence pour la situation malienne où il a présenté des besoins supplémentaires s'élevant à 35,6 millions de dollars E.-U. pour le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le bureau régional au Sénégal. Cet appel a été révisé en mai, ainsi qu'en novembre, conformément aux nouvelles exigences opérationnelles sur le terrain. Fin 2012, les besoins du HCR pour la situation malienne, y compris au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, et pour le bureau régional au Sénégal, s'établissaient à 123,5 millions de dollars E.-U.

Réalisations et impact

Protection des Maliens déplacés

Au Mali, le manque d'accès au nord du pays a limité la portée de l'assistance du HCR aux déplacés internes en 2012. L'Organisation a dirigé les modules de la protection et des abris d'urgence dans le cadre de la collaboration interinstitutions et a participé à des réunions interinstitutions régulières.

Le HCR a collaboré avec les Gouvernements burkinabé et nigérien pour veiller à ce que les réfugiés aient accès à leurs territoires respectifs. Dans ces deux pays, quelque 89 000 Maliens ont obtenu d'emblée le statut de réfugié (*prima facie*). Trois camps de réfugiés ont été établis au Burkina Faso et trois autres au Niger afin de loger les nouveaux arrivants en 2012. L'accent a été mis sur le maintien du caractère civil des camps ainsi que sur la sécurité des réfugiés et du personnel humanitaire. Des officiers de police nationaux ont été déployés dans les camps à cette fin. De plus, deux sites de réfugiés près de la frontière, hébergeant quelque 3 800 personnes, ont été réinstallés au Burkina Faso.

En ce qui concerne les documents relatifs au statut, plus de 32 000 personnes âgées de plus de 17 ans ont reçu une attestation confirmant leur statut de réfugié. En outre, près de 300 certificats de naissance ont été délivrés à des enfants réfugiés âgés de moins d'un an. Le HCR a également déployé des efforts considérables pour protéger les réfugiés de la violence sexuelle et sexiste et pour aider les victimes, en établissant des procédures opérationnelles standardisées dans cinq camps de réfugiés.

Assurer les besoins de base et les services essentiels

Au Burkina Faso et au Niger, l'une des principales priorités du HCR était de donner aux réfugiés accès aux vivres, aux articles non alimentaires et aux services essentiels. Plus de 8 300 enfants réfugiés sous-alimentés âgés de moins de deux ans ont bénéficié d'un programme d'alimentation complémentaire. Près de 17 000 ménages réfugiés ont également reçu des articles non alimentaires, notamment du savon et des vêtements, alors que des tentes et des abris familiaux d'urgence étaient distribués à plus de 12 100 familles réfugiées. Le HCR a aussi identifié près de 32 500 personnes présentant des besoins spéciaux, comme des enfants non accompagnés, des ménages dirigés par des femmes et des personnes âgées, et les a aidées grâce à une assistance multisectorielle. Au Mali, 4 000 colis d'articles non alimentaires ont été distribués, au bénéfice de près de 40 000 déplacés internes. Le HCR a considéré qu'il était prioritaire de renforcer l'infrastructure éducative au Burkina Faso et au Niger et a plaidé avec succès pour l'inclusion des enfants maliens dans le système éducatif national. Les Ministères de l'éducation au Burkina Faso et au Niger ont donné pour instruction aux autorités locales de faciliter l'accès des réfugiés à l'enseignement public. Près de 5 900 enfants réfugiés ont fréquenté l'école primaire, alors que 420 autres étaient inscrits dans l'enseignement secondaire. S'agissant de la santé, près de 90 pour cent des 89 000 réfugiés maliens au Burkina Faso et au Niger ont pu avoir accès aux soins de santé primaires. Le HCR s'est également attaché à relever la quantité d'eau potable disponible pour les réfugiés. Il a pour cela construit 36 puits et en a remis 10 en état au Burkina Faso et au Niger. De surcroît, environ 140 tonnes de bois de chauffe et 30 tonnes de charbon de bois ont été distribuées aux familles réfugiées.

Difficultés et besoins non satisfaits

Le manque de sécurité et l'instabilité au nord du Mali dans les zones contrôlées par les groupes armés ont entravé l'accès du HCR aux personnes relevant de sa compétence et ont contrarié la mise en œuvre de ses programmes. Au Burkina Faso et au Niger, les réfugiés étaient disséminés dans plusieurs sites d'accès malaisés, ce qui a posé de graves risques de sécurité au début de la situation d'urgence et a majoré les coûts des opérations du HCR. En outre, les zones entourant les camps et les sites de réfugiés manquaient d'infrastructure et de services essentiels, ce qui, joint à la capacité limitée du HCR dans le pays et au taux de roulement élevé du personnel des partenaires d'exécution, a sérieusement sapé la continuité de l'assistance prêter aux réfugiés.

À la lumière de ce qui précède, et en dépit des activités réalisées par le HCR et ses partenaires, il n'a pas été possible de répondre à tous les besoins identifiés en 2012. Par exemple, plus de 30 000 réfugiés au Burkina Faso et au Niger n'ont pas reçu de carte d'identité de réfugié, les exposant au risque de détention. La disponibilité d'eau et d'assainissement dans les camps au Burkina Faso et au Niger n'a pu être portée au niveau des normes du HCR. Au Niger, les réfugiés n'avaient accès qu'à 14 litres d'eau par personne et par jour. La réinstallation de trois camps de réfugiés et de cinq sites d'installation spontanée au Burkina Faso et au Niger, loin de la frontière avec le Mali, s'est révélée impossible, faisant courir de nouveaux dangers aux réfugiés. D'autre part, près de 12 250 enfants réfugiés n'ont pu fréquenter l'école primaire en 2012.

| Informations financières |

Même si la plupart des ressources pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest ont été allouées à la crise malienne, les besoins essentiels des réfugiés maliens dans les domaines de la santé, des abris, des articles non alimentaires, de la protection ainsi que de l'eau et de l'assainissement ont été à peine satisfaits en raison du financement très limité disponible pour la situation. Cela a aussi compromis la mise en œuvre de stratégies de solutions durables et de projets d'intégration sur place.

Les besoins financiers pour les opérations du HCR en Afrique de l'Ouest ont augmenté, passant de près de 227 millions de dollars E.-U. en 2011 à quelque 258 millions de dollars E.-U. à la fin de 2012, les dépenses se chiffrant à 140,8 millions de dollars E.-U. L'augmentation était principalement due aux nouveaux besoins créés par l'urgence malienne qui a conduit à la publication d'un appel supplémentaire en février 2012.

Budget et dépenses en Afrique de l'Ouest | Dollars E.-U.

Opération		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Côte d'Ivoire	Budget	9 595 590	3 748 462	4 997 425	13 005 333	31 346 810
	Dépenses	6 857 640	927 283	3 394 519	4 497 950	15 677 392
Ghana	Budget	10 943 538	0	1 289 055	0	12 232 593
	Dépenses	5 607 275	0	557 003	0	6 164 278
Guinée	Budget	5 146 241	0	1 435 009	0	6 581 250
	Dépenses	4 090 057	0	1 122 431	0	5 212 488
Libéria	Budget	50 698 778	0	14 117 852	0	64 816 630
	Dépenses	29 503 112	0	12 042 874	0	41 545 986
Sénégal - Bureau régional¹	Budget	131 647 611	717 761	2 293 021	8 093 367	142 751 760
	Dépenses	67 151 610	493 878	149 490	4 412 875	72 207 853
Total du budget		208 031 758	4 466 223	24 132 362	21 098 700	257 729 043
Total des dépenses		113 209 694	1 421 161	17 266 317	8 910 825	140 807 997

¹ Inclut les activités au Bénin, au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Mali, Niger, Nigéria, en Sierra Leone et au Togo.

Contributions volontaires pour l'Afrique de l'Ouest | Dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
AFRIQUE DE L'OUEST - SOUS-RÉGION						
Australie					4 162 331	4 162 331
<i>Australia for UNHCR</i>					592 940	592 940
Autriche					331 126	331 126
Brésil					200 000	200 000
Canada					3 000 000	3 000 000
Danemark					1 802 127	1 802 127
<i>UNO-Flüchtlingshilfe e.V.</i>					1 270 139	1 270 139
<i>España con ACNUR</i>					790 029	790 029
Finlande					1 072 386	1 072 386
France	657 894					657 894
Irlande					746 269	746 269
Japon					1 260 875	1 260 875
<i>Japan Association for UNHCR</i>					5 836	5 836
Liechtenstein					107 991	107 991
Luxembourg	1 600 000				666 667	2 266 667
Pays-Bas					8 571 426	8 571 426
Norvège					2 479 749	2 479 749
Donateurs privés au Canada					7 532	7 532
Donateurs privés en Italie					164	164
Donateurs privés au Royaume-Uni					162	162

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Donateurs privés aux États-Unis d'Amérique					6 500	6 500
Espagne	492 210					492 210
Suède					3 604 047	3 604 047
Suisse	809 935				1 128 085	1 938 021
États-Unis d'Amérique					27 000 000	27 000 000
Afrique de l'Ouest - Sous-total	3 560 039	0	0	0	58 806 381	62 366 421
CÔTE D'IVOIRE						
Brésil	50 000			200 000		250 000
Fonds central d'intervention d'urgence			998 607	197 629		1 196 236
Côte d'Ivoire				102 178		102 178
Danemark					1 221 896	1 221 896
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest				234 900		234 900
Union européenne	697 674			594 315		1 291 990
France	328 947					328 947
Japon	2 358 307		513 600	728 093		3 600 000
Norvège				2 913 136		2 913 136
Fonds de l'OPEC pour le développement international	46 667		4 101			50 768
Donateurs privés au Canada					202	202
Suisse					544 070	544 070
Programme des Nations Unies pour le développement				26 894		26 894
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la consolidation de la paix		494 120				494 120
États-Unis d'Amérique					2 000 000	2 000 000
Côte d'Ivoire - Sous-total	3 481 595	494 120	1 516 308	4 997 144	3 766 168	14 255 335
GHANA						
Brésil	362 371					362 371
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	427 900					427 900
Union européenne	339 627					339 627
Ghana - Sous-total	1 129 898	0	0	0	0	1 129 898
GUINÉE						
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	116 700		488 750			605 450
Guinée - Sous-total	116 700	0	488 750	0	0	605 450
LIBÉRIA						
Danemark					1 808 407	1 808 407
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	661 950					661 950
Japon	6 000 000					6 000 000
Fonds de l'OPEC pour le développement international	110 024					110 024
Suisse	761 697					761 697
Fonds des Nations Unies pour la population			128 935			128 935
États-Unis d'Amérique					3 500 000	3 500 000
Libéria - Sous-total	7 533 671	0	128 935	0	5 308 407	12 971 013

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
SÉNÉGAL - BUREAU RÉGIONAL						
Union africaine	100 000					100 000
Fonds central d'intervention d'urgence	4 576 455			629 677		5 206 132
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	1 395 900					1 395 900
Union européenne	3 475 527					3 475 527
France	502 946					502 946
Allemagne	3 444 506					3 444 506
Italie	1 040 675					1 040 675
Nigéria	63 735					63 735
Donateurs privés au Bénin	49 779					49 779
Espagne	919 118					919 118
Suisse	518 672					518 672
Sénégal - Bureau régional - Sous-total	16 087 313	0	0	629 677	0	16 716 990
Total	31 909 217	494 120	2 133 993	5 626 821	67 880 956	108 045 107

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".